



Province de Québec, le 3 août 2015
Municipalité La Rédemption.

Lundi, le 3 août 2015 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption

Étaient présents, monsieur Hervé Lavoie, maire, mesdames les conseillères : Madeleine Perreault, Patricia Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Michaël Langlois, Jonathan Deschênes et Jean-Yves Deschênes.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.
Madame Sylvie Tremblay, secrétaire trésorière adjointe, était aussi présente.

1-2. 15-142 Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance par un moment de silence et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par madame Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item «Affaires nouvelles ouvert».

Maire

Sec. trés. adj.



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA RÉDEMPTION
Lundi 3 août 2015 à 20h00
au Centre Municipal Viateur Labonté

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Prière ou pensée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2015
4. Acceptation des comptes
- 5- Correspondance
- 6- Les aménagements Lamontagne inc.: Facturation service abat-poussière 16 juillet: 5 311,85\$
- 7- MRC: facture pour 2e trimestre téléphonie IP au coût de 2859.86\$
- 8- MRC: Entente entre la MRC et notre municipalité pour la téléphonie IP.
- 9- L'As du camion: réparation camion à ordures 2197,21\$
- 10- Engagement pompier: Magella Dupont
- 11- Engagement Monsieur Roger Bonenfant au besoin
- 12- Ski hors-piste: Bruno Béliveau
- 13- Parc du village
- 14- CPTAQ: Cie 9033-7254 Québec inc: nouvelle résolution
- 15- Pompiers 1: inscription aux cours débutant en septembre
- 16- Fleurons du Québec: renouvellement
- 17- Équipe de Soccer: demande paiement pour inscription au tournoi de Ste-Flavie le 15 août: 290\$
- 18- CLSC: Démarche à suivre
- 19- DMR: Demande accès à la page Web municipale
- 20- AFFAIRES NOUVELLES :
 - a)
 - b)
 - c)

8. 15-147 Entente avec la MRC de La Mitis téléphonie IP

**ENTENTE
SYSTEME DE TELEPHONIE IP
INTERVENUE ENTRE :**

La Municipalité régionale de comté de La Mitis, personne morale de droit public, régie par le *Code municipal du Québec*, ayant sa place d'affaires au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, province de Québec, G5H 1V7, ici représentée et autorisée aux fins des présentes par le préfet et le directeur général aux termes d'une résolution adoptée à la séance tenue _____, dont copie certifiée est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, Ci-après appelée : **la MRC**

ET

La Municipalité de La Rédemption, ayant sa place d'affaires au 68, rue Soucy, C.P. 39, La Rédemption (Québec) G0K 1P0, ici représentée par son maire et sa directrice générale, dûment autorisés par une résolution adoptée à la séance tenue le 3 août 2015, dont copie certifiée est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, Ci-après appelé : **la municipalité**

Lesquels déclarent ce qui suit :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a procédé à l'acquisition et à l'implantation d'un système de téléphone IP (ci-après appelé le Système) et que la municipalité désire s'y raccorder;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a défrayé les dépenses d'immobilisation reliées à l'implantation du Système (honoraires des consultants, appel d'offres, achat des ordinateurs, matériel, équipement, logiciels, installation, formation de l'administrateur, etc.);

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses d'opération du Système (contrat de location du PRI, lignes téléphoniques, frais pour les appels interurbains, gestion et entretien du Système) sont assumées par la MRC et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du Système;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives au raccordement des locaux des utilisateurs du Système situés dans les bureaux de la MRC, ainsi que les frais d'acquisition et d'installation des appareils téléphoniques, de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion de l'implantation assumée par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumés par chacun des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses communes d'immobilisation et d'opération du Système et qu'il y a lieu de concrétiser le tout dans une entente formelle.

En conséquence les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET

La présente entente vise à établir les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses d'opération du système de téléphonie IP implanté par la MRC de La Mitis dans ses locaux situés au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli.

ARTICLE 2 DÉPENSES D'IMMOBILISATION

Les dépenses d'immobilisation suivantes, relatives à l'implantation du Système pour la municipalité sont assumées par la municipalité :

- Téléphones
- Réseautique et filage dans les locaux municipaux
- Personnel technique pour l'installation de ces immobilisations

Sans être exhaustive, les dépenses suivantes sont considérées comme des dépenses d'immobilisation et sont assumées par la MRC :

- Les équipements informatique et logiciel pour le fonctionnement du système et/ou l'amélioration du Système
- Les honoraires d'un consultant ou du personnel technique de la MRC relatifs aux dépenses d'immobilisation installé au local de la MRC.

Toute autre dépense d'immobilisation future requise pour maintenir le Système opérationnel est assumée par la MRC

Article 3 DEPENSES D'OPÉRATION

La part de la municipalité pour les dépenses d'opération du Système s'établit comme suit : **Répartition**

Nature de la dépense

Dépenses d'entretien et d'opération du Système assumées par la MRC (sauf les appels interurbains)	Au prorata du nombre de postes installés
Appels interurbains	Chaque partie assume tous les frais réels tel qu'apparaissant sur la facture transmise à la MRC par le fournisseur (TELUS ou autre)
Support informatique	Au prorata du nombre de postes installés

Les dépenses d'opération sont payables dans les 30 jours de la transmission d'une facture de la MRC à la municipalité; selon une fréquence de 2 à 4 fois par année.

La part de la municipalité pour les dépenses d'opération pour les années ultérieures à l'année 2014 est révisée annuellement et établie lors de l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC de La Mitis en novembre de chaque année. Pour établir la part de la municipalité, la MRC prend en considération la somme des dépenses d'opération du Système budgétée pour l'année visée et partage cette somme entre tous les utilisateurs (Municipalités, CLD, autres...) du Système au prorata du nombre de postes téléphoniques raccordés au système.

Sans être exhaustive, les dépenses suivantes sont considérées comme des dépenses d'opération :

- Contrat de location du PRI avec TELUS ou autres fournisseurs de PRI ou de lignes téléphoniques
- Frais pour les appels interurbains
- Gestion et entretien du système

Article 4 AUTRES DÉPENSES

Toutes dépenses relatives au raccordement des locaux d'un utilisateur du Système, situé dans les locaux de la MRC, ainsi que les frais d'acquisition et d'installation des appareils téléphoniques et autres équipements requis, de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion du raccordement de l'utilisateur assumé par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumées par chacun des utilisateurs.

Article 5 DEGAGEMENT DE RESPONSABILITE POUR BRIS OU NON FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

La municipalité dégage la MRC de toute responsabilité et renonce à tout recours contre elle pour tout dommage et inconvénient subi à cause d'un bris ou d'une panne qui cause une interruption temporaire du système quel que soit la cause du non fonctionnement.

Article 6 DURÉE DE LA PRÉSENTE ENTENTE

La présente entente est valide jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 7 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

À son échéance, la présente entente se renouvelle automatiquement d'année en d'année à moins qu'une des parties ait signifié à l'autre son intention de ne pas la renouveler, et ce avant le 1^{er} octobre de chaque année.

En foi de quoi les parties ont signé les présentes le _____ 2015

POUR LA MRC DE LA MITIS

POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Réginald Morissette, préfet

Hervé Lavoie, maire

Marcel Moreau, directeur général

Nadine Roussy, directrice générale

Sur proposition de monsieur Michael Langlois, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de signer l'entente système de téléphonie IP avec la MRC de La Mitis.

Maire

Sec. trés. adj

9. **15-148** **L'As du camion**
 Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de payer la facture numéro 69260 au montant de 2 197,21\$ pour les réparations faites sur l'Inter 4400.
-
- Maire** **Sec. très.adj.**
10. **15-149** **Engagement pompier**
 Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte d'engager M. Magella Dupont auprès des pompiers étant donné que celui-ci a déjà la formation nécessaire.
-
- Maire** **Sec. très. adj.**
11. **Engagement Roger Bonenfant**
 Point reporté
12. **15-150** **Ski hors-piste**
 Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption demande à M. Bruno Béliveau de faire les démarches nécessaires afin de faire valider le sentier pour ski hors-piste ainsi que pour le sentier pédestre auprès du gouvernement.
-
- Maire** **Sec. très. adj.**
13. **Parc du village**
 Point aboli
14. **15-151** **CPTAQ**
 Sur proposition de monsieur Michaël Langlois, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption apporte un ajout à la résolution 14-232; "Appui au projet d'agrandissement d'aire de *travail* (résolution 15-63, changé aire de stationnement pour aire de travail) de la carrière no. 400181 exploité par Transport Rock Gagné *incluant le chemin d'accès et autorise l'exploitant à poursuivre l'exploitation de la sablière et ce pour une période de dix (10) ans.* Cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale.
-
- Maire** **Sec. très. adj.**
15. **15-152** **Pompiers 1**
 Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte la formation débutant en septembre 2015 pour les pompiers 1. Il est proposé de demander à ce que la formation se donne à La Rédemption étant donné le nombre de nos pompiers inscrits (6).
-
- Maire** **Sec. très. adj.**
16. **15-153** **Fleurons du Québec**
 Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption décide d'adhérer au Fleurons du Québec pour trois ans (renouvellement) au coût de 720\$.
-
- Maire** **Sec. très.adj.**

17. **15-154** **Équipe de soccer**
Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de payer l'inscription au tournoi de soccer pour l'équipe de Ste-Jeanne-Rédemption qui aura lieu à Ste-Flavie le 15 août.
Le montant est de 290\$. Soit catégorie U-6 à 120\$ et U-10/U-12 à 170\$

Maire

Sec. trés.adj.

18. **15-155** **Demande pour rapatrier le CLSC à La Rédemption**

Considérant que pendant plusieurs années le CLSC faisait parti des services donnés aux gens de La Rédemption et des environs;

Considérant que pour avoir le service d'un médecin cela oblige les personnes vulnérables à faire de longues distances;

Considérant qu'il est plus facile pour un médecin de se déplacer par rapport aux personnes âgées et vulnérables du haut pays;

Considérant que la municipalité de La Rédemption peut vous fournir un local adéquat pour loger une clinique du CLSC;

Considérant qu'il ne faut pas isoler les populations du haut pays;

Considérant que la fermeture du CLSC contribuerait à isoler la population du haut pays;

Pour tous ces considérants

Sur proposition de madame Madeleine Perreault, appuyée à l'unanimité, le conseil de la municipalité de La Rédemption demande à la direction locale et régionale du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux du Bas St-Laurent de rétablir le service de clinique médicale à La Rédemption. La municipalité confirme son intérêt à disposer d'un local adéquat en vue de maintenir ce service de proximité dans le Haut-Pays.

Maire

Sec. trés.adj.

19. **15-156** **DMR**
Sur proposition de madame Patricia Lavoie, appuyée à l'unanimité le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte que le Comité Développement Multirressources ait accès à la page Web municipale afin d'y faire de la promotion des attraits naturels de La Rédemption.

Maire

Sec. trés.adj.

20. **AFFAIRES NOUVELLES:**

a)

b)

21. **Période de questions**

22. **15-157** **Fermeture de l'assemblée**

Après la période de questions, il est proposé par monsieur Michaël Langlois la fermeture de l'assemblée à 20 heures 40 minutes.

Hervé Lavoie,
Maire

Sylvie Tremblay,
Sec. trés. adj.

